

JANVIER 2020



DEMARRAGE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE PROTECTION RUE DANIELLE CASANOVA A TRAPPES

Les travaux de requalification de la RN10 en traversée de Trappes vont débuter au premier semestre 2020. Au préalable, dès fin janvier, un mur de protection sera construit derrière les habitations de la rue Danielle Casanova, située au niveau du carrefour RN10/RD23 pour préserver le cadre de vie des riverains.

Afin de limiter l'impact visuel et les nuisances sonores de la RN10 pour les habitants de la rue Danielle Casanova, un mur de protection en béton, d'une longueur de 310 m et d'une hauteur de 2 m va être construit.

Pour intégrer au mieux cet ouvrage dans son environnement, le mur sera composé d'un parement qui lui donnera l'aspect traditionnel de pierre de meulière, typique de l'architecture de Trappes, à l'image de ce qui existe dans le quartier du Vieux Village.

Les travaux de construction du mur dureront 3 mois. Ils se dérouleront de jour, de 7h à 17h. Durant cette période, des restrictions de circulation seront appliquées avec notamment la fermeture des passages riverains. Une signalisation spécifique sera mise en place pour garantir des cheminements piétons sécurisés et un homme trafic sera en charge de la gestion de la circulation des engins de chantier. Ces derniers approvisionneront le site entre 08h et 17h.

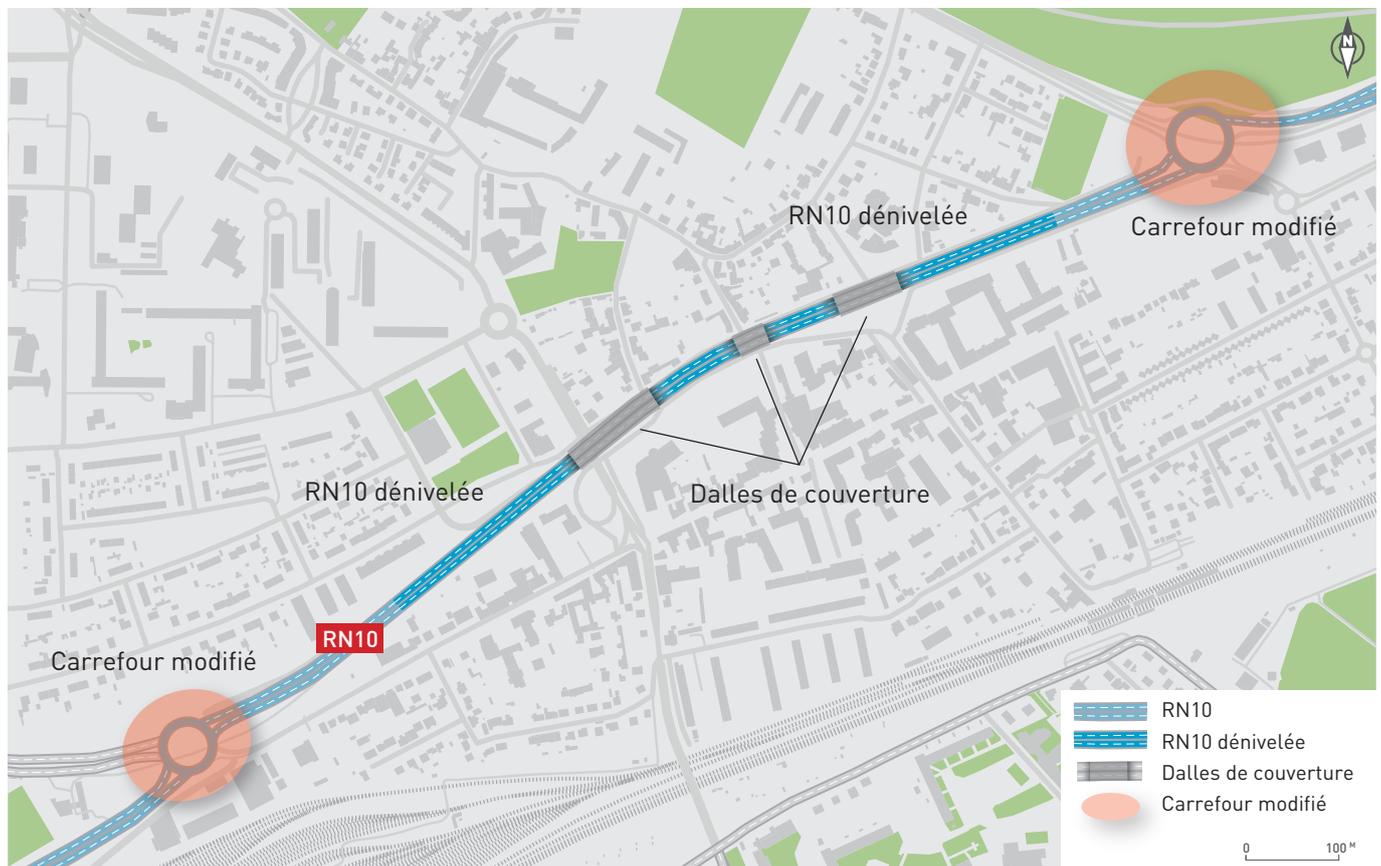
L'ESSENTIEL DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN10 A TRAPPES

La RN10, axe routier majeur des Yvelines, traverse la ville de Trappes en créant une séparation entre les quartiers d'habitation situés au nord et les quartiers où sont implantés le centre-ville, les équipements publics et la gare, au sud. Afin de résorber cette coupure urbaine, la Direction des Routes Île-de-France (DiRIF) mène une opération de requalification de la RN10, conjointement au programme de rénovation urbaine de la Ville de Trappes.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes
- Améliorer le cadre de vie des habitants de Trappes en réduisant les nuisances provoquées par la circulation
- Fluidifier la circulation sur l'axe RN10 et améliorer l'accessibilité des entrées et sorties de la ville de Trappes
- Sécuriser les carrefours RD912-RN10 et RD23-RN10 pour l'ensemble des usagers de la voirie

LES AMENAGEMENTS PREVUS



MONTANT ET FINANCEMENTS

Le montant de financement est estimé à 95 M d'euros, et réparti selon les financeurs suivants :

